



**PROFIL DE POSTE**  
**CADRE SUPERIEUR DE SANTE FORMATEUR OU CADRE DE SANTE FAISANT FONCTION**  
**Coordinateur pédagogique**  
**Institut de formation en soins infirmiers - IFSI**

**Libellé de la fiche métier de rattachement :** Formateur (trice) des professionnels de santé

**Sous-famille :** Formation et ingénierie de la formation aux soins

**Code métier :** 05X10

([www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr](http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr))

**DIRECTION/SITE :** Direction des instituts et des écoles - eifs

**PÔLE/SERVICE :** Coordination des instituts et écoles - Institut de formation en soins infirmiers

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**Grade :** Cadre supérieur de santé

**Quotité de travail :** 100%

**Horaires et jours travaillés :** du lundi au vendredi

**Responsable(s) hiérarchique(s) :** Le directeur de l'Institut, Coordonnateur général des instituts et écoles de formation

**PRESENTATION DE L'INSTITUT**

**L'Institut de Formation en Soins Infirmiers assure la préparation au diplôme d'état d'infirmier et au diplôme d'état d'aide-soignant. Il accueille jusqu'à 500 étudiants infirmiers.**

Composition de l'équipe pédagogique : 1 directeur, 3 cadres supérieurs de santé, 25 formateurs cadres de santé et 4 agents administratifs assurant le secrétariat.

**DEFINITION DU POSTE**

**Contextetuts**

- Directeur de l'IFSI en charge de plusieurs instituts de formation, coordonnateur général des instituts du CHU et du GHT Territoires d'Auvergne
- Coordination générale des instituts et écoles de formation au CHU de Clermont-Ferrand
- Transversalité et harmonisation des pratiques pédagogiques

**Finalités du poste**

- Par délégation du directeur de l'institut, le cadre supérieur de santé formateur assure une double mission :
  - . La responsabilité d'une année
  - . La coordination pédagogique
- Le cadre supérieur de santé, filière infirmière, exerce la fonction de formateur sous l'autorité du directeur de l'Institut.
- Il participe à la formation des étudiants, organise les conditions de leurs apprentissages à la profession d'infirmier.
- Il est en charge d'une équipe de cadres formateurs répartis en fonction des années de formation et des compétences.
- Il assiste le directeur de l'institut dans le fonctionnement, la gestion, de l'IFSI ainsi que dans la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il assure la coordination des enseignements et l'organisation de la formation des étudiants de la promotion.
- Il coordonne et anime les équipes pédagogiques.

## I - Missions principales

---

Le cadre supérieur de santé, coordonnateur pédagogique, assiste le directeur de l'institut dans :

### 1. Organisation – Gestion pédagogique du dispositif de formation

- Elaborer, rédiger et mettre en œuvre le projet pédagogique en collaboration avec les cadres formateurs
- Assurer la mise en place, la coordination et le suivi de l'ensemble des enseignements
- Manager et coordonner une équipe de cadres formateurs (animation des réunions pédagogiques, gestion des congés, gestion des absences, répartition et complémentarité entre les UE, gestion et /répartition des compétences individuelles au sein de l'équipe pédagogique en adéquation avec le projet pédagogique, ...)
- Assurer l'interface entre les équipes pédagogiques et les intervenants (professionnels, universitaires, ...)
- Préparer et participer aux instances de concertation et d'évaluation (commission pédagogique, jury de validation)
- Mettre en place, animer et être porteur de projets
- Faire respecter le règlement intérieur
- Etre responsable du matériel pédagogique utilisé et de la gestion des salles
- Participer au recrutement des candidats pour l'entrée à l'institut
- Participer aux groupes de réflexion inter-instituts, professionnels et institutionnels

### 2. Communication – Information

- Collaborer avec les acteurs liés à l'institut
- La préparation et organisation des instances : instance compétente pour les orientations générales de l'institut, section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, section compétente pour le traitement des situations disciplinaires, section relative à la vie étudiante, Commission d'Attribution des Crédits- Promouvoir la formation en participant aux forums et manifestations professionnelles, participer aux manifestations professionnelles
- Participer à la prise de décisions et les appliquer
- Entretenir et développer des réseaux de partenaires régionaux, nationaux et européens

### 3. Accompagnement - Suivi des étudiants et des intervenants

- Coordonner, élaborer et superviser les plannings des cadres formateurs et des étudiants
- Déterminer les ressources et besoins en matière d'enseignement : intervenants universitaires et professionnels, nombre et qualification/domaine de compétences et d'expertise
- Gérer les situations des étudiants en difficulté pour les accompagner dans leur projet de formation
- S'assurer du bon déroulement des enseignements

### 4. Gestion et développement des ressources pédagogiques

- Participer à la mise en œuvre des conditions matérielles nécessaires au bon fonctionnement de la formation avec le référent d'année (réservation des salles, contrôle et utilisation du matériel...)
- Organiser, mettre en œuvre et gérer les locaux et équipements avec le référent d'année
- Participer à la mise en œuvre de nouveaux outils, locaux ou méthodes en rapport avec la formation

### 5. Activités administratives avec l'appui du secrétariat

- Rédiger les documents nécessaires à la formation
- Participer au maintien de l'équilibre financier de la formation
- Suivi de la rémunération des intervenants extérieurs

### 6. Recherche - Documentation

- Entretenir et développer ses compétences
- Participer à la conduite de projets de recherche, d'innovation, d'expérimentation dans le champ de la pédagogie et du soin
- Participer aux groupes de réflexion professionnels et institutionnels
- Collaborer aux différents travaux régionaux de réflexion ou de recherche en soins infirmiers
- Développer la recherche en soins au sein de l'équipe pédagogique et proposer des publications
- Veille professionnelle, étude de travaux et recherche d'innovation

### 7. Qualité - Gestion des risques

- Evaluer ses interventions et celles des intervenants sollicités, dans une dynamique qualité
- Concevoir, piloter et évaluer les dispositifs de formation
- Concevoir et mettre en œuvre des processus d'évaluation de la formation
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi des procédures institutionnelles
- Veiller à la sécurité des étudiants

## **II - Missions liées à la fiche de poste spécifique au cadre supérieur de santé référent IFSI 2<sup>ème</sup> année**

- Une fiche de poste est élaborée afin de définir les missions et les responsabilités spécifiques données à chaque cadre supérieur formateur IFSI. Les grandes missions spécifiques au cadre supérieur responsable de la promotion 2<sup>ème</sup> année sont les suivantes :

### **1° - Responsable pédagogique de la promotion IFSI 2<sup>ème</sup> année**

- Coordination de l'ingénierie de formation de l'année
- Supervision de l'ingénierie pédagogique de l'année
- En collaboration avec le référent d'année, gestion de la promotion
- Gestion des liens avec les étudiants et leurs représentants

### **2° - Responsable de la coordination pédagogique de l'IFSI**

- Conseil et appui au Coordinateur des instituts
- Responsable de l'actualisation et mise en œuvre du projet pédagogique
- Actualisation et mise en œuvre du règlement intérieur
- Animation de l'équipe de référents de compétences

### **3° - Responsable de l'encadrement et de l'animation d'une équipe de formateurs**

- Evaluer les compétences des formateurs
- Accompagner les formateurs dans leurs projets de développement professionnel
- Repérer et développer les éléments qui favorisent l'autonomie du formateur
- Développer le collectif de travail

## **RELATIONS PROFESSIONNELLES PLUS FREQUENTES**

- Directeur de l'institut de formation
- Cadres supérieurs de santé de l'institut de formation
- Cadres de santé formateurs de l'institut
- Cadres supérieurs de santé responsables des différents instituts de formation
- Directeurs des soins, cadres supérieurs de santé, cadres de santé de proximité, référents et tuteurs de stage
- Enseignants universitaires, intervenants extérieurs experts dans les disciplines enseignées
- Equipe administrative de l'Institut de formation
- Formateurs d'autres instituts de formation pour des collaborations et des échanges interprofessionnels
- Associations et Ordre infirmier pour des échanges sur les évolutions des métiers et des compétences
- Services de formation continue pour les propositions d'actions de formation

## **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE**

- Les congés sont programmés en tenant compte du dispositif de formation, des congés des étudiants, en concertation avec l'équipe pédagogique et sur accord de la direction
- Amplitude horaire de travail de 8h à 18h du lundi au vendredi, avec variabilité selon les missions pédagogiques et les obligations
- Disponibilité pour assurer une charge de travail irrégulière et des interventions en dehors de l'Institut
- Savoir utiliser les nouvelles technologies : ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, informatique, internet, visioconférence
- Déplacements réguliers (permis B obligatoire)

En cas d'absence du cadre formateur référent d'année, le cadre supérieur supplée au cadre formateur référent d'année :

- . Contrôle l'assiduité en cours et en stage
- . Gère les stages avec le cadre formateur coordonnateur des stages
- . Est garant du dispositif pédagogique de l'année qu'il coordonne. A ce titre : valide et diffuse les plannings hebdomadaires ; collabore à la validation des U.E.et/ou modules de formation ; contrôle en début d'année les exigences requises à l'entrée en formation et au suivi de la formation ; gère le plan d'occupation des salles en collaboration avec les autres coordonnateurs ; recense les notes après chaque évaluation et les diffuse
- . Analyse les problématiques identifiées en concertation et ou sollicitation de collègues

## PRE-REQUIS INDISPENSABLES POUR EXERCER

---

### ▪ **Diplôme :**

- Diplômes professionnels : Diplôme d'Etat d'infirmier et diplôme de Cadre de santé exigés
- Diplômes universitaires : Titre universitaire de niveau II avec **Master en sciences de l'éducation fortement préconisé.**

### ▪ **Expériences professionnelles et connaissances :**

- Connaissance du milieu professionnel et de la formation : une expérience de cadre d'unité de soins et de cadre formateur en institut de formation est indispensable
- Connaissance du milieu de la formation des professionnels de santé : expérience de face à face pédagogique, de conception de dispositifs de formation, de coordination pédagogique et/ou travaux, responsabilités en transversalité
- Une expérience indispensable en management d'équipe (une expérience en matière de direction/pilotage et de coordination d'une équipe pluridisciplinaire dans une structure sanitaire et/ou médico-sociale)
- Une connaissance très précise des référentiels de formation IDE, AS
- Expérience de gestion et d'animation d'instances collaboratives avec des secteurs universitaires
- Conduite de projet : conception, pilotage et évaluation
- Ingénierie de la formation, pédagogie des adultes et évaluation des dispositifs de formation
- Méthodologie de la recherche en santé, en soins

---

***Le profil de poste peut être réajusté en fonction :** Des évolutions réglementaires et organisationnelles, des réajustements du projet pédagogique de l'Institut et des projets institutionnels et des contraintes environnementales et institutionnelles*

---

## PROCEDURE DE CANDIDATURE

Dossier à fournir en 2 exemplaires contenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae et un projet professionnel.

**Le dossier est à transmettre AVANT LE :**

**Patrice PERRIER GUSTIN, directeur de l'Institut de formation en soins infirmiers**